



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070597

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

N/REF : 2/06/2024 8H49 C:025201 I:15054
V/REF : 945543
V/Appel du Dimanche 02/06/2024 a 8H49

SEMCODA
Agence de Bourggoin Jallieu
103, RUE DE LA LIBERATION
38300 BOURGOIN JALLIEU

V/REF.IMM. 04380
IMMEUBLE : J-C RACCURT -4380
15, RUE JEAN CLAUDE RACCURT
.
01120 DAGNEUX

Vaulx en Velin, le 10 Juillet 2024

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR
LOCALISATION : ALLEE N 15 - CONTACTER MR EL HASSI AU 1ER ETAGE -TL,06 21506758
MOTIF : INTERVENIR POUR UNE ABSENCE D'ELECTRICITE DANS LES PARTIES COMMUNES
ACCORD CADRE POUR OUVERTURE DE PORTE SI NECESSAIRE
Donneur d'ordre : Ste Perm anece Semcoda

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux sur installations électriques.

LE 02/06 A 10H30 :
INTERVENTION A PARTIR DES COMMUNS
REMISE EN SERVICE DU DISJONCTEUR ABONNE
CONTROLE DU MAINTIENT

OBSERVATIONS : CD AB Email envoyé le 11/06/24 a 12H31 _ Envo i (CR/AB)
EL AB Email envoyé le 02/06/24 a 17H35 _ Envo i (CR/AB)

Quantité	Heures - Suppléments - Descriptif	N°BT	P.U. HT	
1,00	Prise en charge technique dispatching	1	29,12	29,12
1,00	Suppl.Dispatch.20h-07h/7j/7+Sa12h-20hDi/Jf	1	152,88	152,88
2,00	H.Ouvrier Electricien le 02/06	1	69,98	139,96
2,00	Sup.H.100%-Electr. +20h-Sa +12h-D/JF	1	69,98	139,96
Quantité	Fournitures - Mise en oeuvre	N°BT	P.U. HT	
1,00	Mise en oeuvre véhicule électricité	1	39,45	39,45



LE PARTENAIRE
MAINTENANCE DE
VOTRE PATRIMOINE
IMMOBILIER

FACTURE N° 4070597

*Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365*

TOTAL H.T.	501,37
T.V.A. a 10,00%	50,13
TOTAL T.T.C.En EURO	551,50

Valeur en votre règlement au 31 Aout 2024

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.



Bon de Commande

N° : 945543 du 03/06/2024

Réc.

SEMCODA

AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

103, rue de la Libération

38300 BOURGOIN JALLIEU

Tel:04.74.28.13.22

Immeuble collectif



Individuel



- 2 ans



Non Conventionné



Fournitures seules



Travaux dits urgents



Si coché, reporter la mention
"Travaux Urgents" sur la facture

SERVIMO SAS

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX EN VELIN

**Exemplaire à joindre à la facture
dont le libellé sera conforme
aux instructions figurant au bas de page**

Fournisseur

Lieu d'intervention

Référence : 272589-FS0061

Téléphone : 04.78.79.36.36

Mail: servimo@servimo.fr; centreappels@servimo.fr;

Référence de la Demande

15 RUE JEAN CLAUDE RACCURT
01120 DAGNEUX

THCELCPCI Txv hors contra Electricite Partie cne int. 1

04380-00001 DAGNEUX

02-EE-2223-ENT-61567100

Délai

Date limite exécution : 18/06/2024

Observations

BON DE COMMANDE REGULE

Cette Résidence est susceptible de contenir de l'amiante. En conséquence toute intervention devra s'effectuer conformément à l'Article R.4412-97-3-II du Code du Travail.

Prestation à réaliser	Qté	PU HT	Mt HT	Mt TVA	Total TTC
EL00001 REMISE EN ETAT ELECTRICITE PC BON DE REGUL	1,00	501,36	501,36	50,14	551,50
Total H.T.				501,36	
Total TVA				50,14	
Total TTC					551,50

SEMCODA rappelle à l'Entreprise, titulaire du présent bon, qu'elle doit veiller au respect des règles de sécurité fixées par le code du travail

Demande de travaux suivie par DEGLAINE Léonie le 03/06/2024

Visa pour bonne exécution
(Nom, Prénom, Date et Signature)

Le Responsable
Nom et Signature

La Responsable d'Agence

Magali CONTAMIN

Attestation simplifiée de TVA au dos

Facture libellée au nom de SEMCODA

et à adresser en 1 exemplaire à SEMCODA AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU

EDN5



S.E.M.CO.D.A

50, rue du pavillon
CS 91007
01009 BOURG en BRESSE CEDEX
Tél: 04.74.22.40.66

Taxe sur la valeur ajoutée

Attestation simplifiée

1 - Identité du client ou de son représentant

Je soussigné : **SEMCODA**

Adresse : **AGENCE DE BOURGOIN JALLIEU 103, rue de la Libération 38300 BOURGOIN JALLIEU**

2 - Nature des locaux

J'atteste que les travaux à réaliser portent sur un immeuble achevé depuis plus de deux ans à la date de commencement des travaux et affecté à l'habitation à l'issue des travaux :

- ☐ Maison ou immeuble individuel ☒ Immeuble collectif ☐ Appartement
☐ Autre (précisez la nature du local d'habitation)

Les travaux sont réalisés dans :

- ☐ Un local affecté exclusivement ou principalement à l'habitation
☐ Des pièces affectées exclusivement à l'habitation situées dans un local affecté pour moins de 50 % à cet usage
☒ Des parties communes de locaux affectés exclusivement ou principalement à l'habitation dans une proportion de millièmes de l'immeuble
☐ Un local antérieurement affecté à un usage autre que d'habitation et transformé à cet usage

Adresse : **RUE JEAN CLAUDE RACCURT 01120 DAGNEUX**

dont je suis : ☒ Propriétaire ☐ Locataire ☐ Autre (précisez votre qualité) :

3 - Nature des travaux

J'atteste que sur la période de deux ans précédant ou suivant la réalisation des travaux décrits dans la présente attestation les travaux :

- ☒ N'affectent ni les fondations, ni les éléments, hors fondations, déterminant la résistance et la rigidité de l'ouvrage, ni la consistance des façades (hors ravalement)
☒ N'affectent pas plus de cinq des six éléments de second oeuvre :
Cochez les cases correspondant aux éléments affectés
☐ Planchers qui ne déterminent pas la résistance ou la rigidité de l'ouvrage ☐ Huisseries extérieures
☐ Closions intérieures ☐ Installations sanitaires et de plomberie ☐ Installations électriques
☐ Système de chauffage (pour les immeubles situés en métropole)

NB: Tous les autres travaux sont sans incidence sur le bénéfice du taux réduit

- ☒ N'entraînent pas une augmentation de la surface de plancher hors oeuvre nette (majorée pour les bâtiments d'exploitations agricoles de la surface de plancher hors oeuvre brute) des locaux existants supérieure à 10 %
☒ Ne consistent pas en une surélévation ou une addition de construction

4 - Conservation d'une copie de l'attestation et des pièces justificatives

Je conserve une copie de cette attestation ainsi que de toutes les factures ou notes émises par les entreprises prestataires jusqu'au 31 décembre de la cinquième année suivant la réalisation des travaux et m'engage à en produire une copie à l'administration fiscale sur sa demande.

Si les mentions portées sur l'attestation s'avèrent inexactes de votre fait, et ont eu pour conséquence l'application erronée du taux réduit de TVA, vous êtes solidairement tenu au paiement du complément de taxe résultant de la différence entre le montant de la taxe due (TVA au taux de 19,6 % ou 20,0%) et le montant effectivement payé (TVA au taux de 5,5 %, 7,0% ou 10,0%)

Fait à **BOURGOIN JALLIEU**

le **09/07/2024**

Signature du client ou de son représentant

Nadia DIAF

Directrice Gestion Immobilière

Numéro: 945543